



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 17/2017

Budget 2018

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances : 20 et 27 novembre 2017

Salle des Combles, Maison-Jaune



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Municipalité a l'honneur de vous présenter le budget de la commune de Bourg-en-Lavaux pour l'exercice 2018. Comme à l'accoutumée, ce document a été établi sur la base du budget 2017, de la situation comptable à fin août de cette année, de la situation ressortant des comptes 2016, ainsi que des directives cantonales pour 2018.

Etant donné la situation financière préoccupante de la commune (voir comptes 2016 et budget 2017), la Municipalité a décidé de passer en revue pratiquement chaque ligne du budget afin de trouver autant d'économies que possible. Ce travail long et difficile a été fait de façon raisonnée et systématique pour les postes sur lesquels la Municipalité a directement un pouvoir décisionnel.

Suite à cet exercice, la Municipalité est d'avis qu'elle n'aura plus – ou pratiquement plus – de marge de manœuvre sur ses charges. Par conséquent, il conviendra dès 2019, de trouver de nouvelles sources de revenus. En effet, afin d'assurer des prestations de qualité à ses citoyens, il est primordial de rétablir un équilibre budgétaire rapidement et de dégager une marge d'autofinancement suffisante pour ne pas devoir recourir de manière excessive à l'emprunt.

Comme chaque année, les imputations internes ont été revues, afin de refléter aussi fidèlement que possible la réalité. Ceci est d'autant plus important pour les chapitres avec des taxes affectées (Déchets, Epuration-Egouts, Eau), lesquels devant s'autofinancer.

Nous vous présentons donc le budget 2018, avec en regard celui de 2017 et les comptes 2016.

L'excédent de charges budgété pour 2018 se monte à CHF 980'400.

La marge d'autofinancement 2018 est positive à hauteur de CHF 2'871'000. Sans tenir compte des éléments exceptionnels liés à la vente de biens communaux, la marge d'autofinancement serait positive à hauteur de CHF 771'000.

Cette marge d'autofinancement positive de 2.9 millions environ doit être relativisée, étant entendu qu'elle dépend fortement de la vente de certains biens immobiliers portés au budget (et validés par le Conseil communal en date du 9 mai 2016, voir préavis 06/2016 – Ventes de biens immobiliers). Sans ces éléments exceptionnels, ***la marge d'autofinancement dégagée prévue au budget 2018 est insuffisante*** pour une commune de notre ampleur avec des projets d'investissements importants ces prochaines années.

Le plan des investissements pour les années à venir a été révisé en août par la Municipalité. Celui-ci figure pour information en fin de brochure et renseigne de manière claire et détaillée le Conseil communal sur les investissements à venir. La Municipalité tient à souligner qu'elle a apporté le plus grand soin à l'élaboration de ce document stratégique. Ce sont donc ***environ 45 millions d'investissements nets maximum qui sont projetés à ce jour pour la fin de la législature.***

Avec une marge d'autofinancement encore trop faible en regard des investissements envisagés élevés, **une augmentation significative de la dette communale est à prévoir.**

Pour rappel, les comptes 2016 se sont bouclés sur un résultat très décevant. La brochure des comptes 2016 (disponible sur le site internet de la commune) présente en détail cette situation et en donne les explications. En résumé, les recettes fiscales n'ont de loin pas atteint le niveau escompté. Quant aux dépenses, elles ont été globalement tenues par rapport au budget 2016, les dépassements de certains postes étant compensés par des économies sur d'autres dicastères.

A l'heure d'établir le budget 2018, et en se basant sur des éléments encore partiels et provisoires (à prendre donc avec prudence), les recettes fiscales 2017 estimées sont inférieures au budget mais supérieures à 2016. Les éléments peuvent encore évoluer en fin d'année. En tenant compte d'une légère augmentation de la population et en vertu de l'évolution qui semble plutôt positive par rapport à 2016, la Municipalité a décidé de porter au budget 2018 des recettes fiscales pratiquement identiques à celles du budget 2017.

Par ailleurs, comme vous le verrez en détail dans le budget qui suit, les charges maîtrisables ont été passées en revue et pratiquement toutes les mesures d'économies prises. **Les charges maîtrisables ne viennent donc pas péjorer le budget 2018. Toutefois, certains éléments importants, à l'exemple des Ecoles ont un fort impact sur notre budget.**

Le but n'est pas de donner ici toutes les explications, mais de fournir l'essentiel des éléments importants du budget. En effet, des remarques explicatives ont été insérées lorsqu'elles se justifiaient (**).

Comme nous le disons chaque année, et à l'instar de l'ensemble des communes de notre canton, l'équilibre des finances de Bourg-en-Lavaux dépend essentiellement des mécanismes péréquatifs mis en place par les autorités cantonales, ainsi que des rentrées fiscales et des taxes.

Charges cantonales

Comme chaque année et sans surprise, la facture sociale prévisionnelle 2018 à charge des communes augmente. Celle-ci passe à 770 millions, soit une hausse de 4% par rapport aux montants du décompte final 2016. Ces montants sont communiqués sous réserve d'éventuels amendements décidés par le Grand conseil lors du vote final du budget.

Le système prévoit que les communes dites « riches » (avec une valeur de point d'impôt par habitant supérieure à la moyenne des communes du canton), comme la nôtre, participent proportionnellement plus aux charges cantonales – facture sociale, péréquation, réforme policière – que les autres.

Les éléments fiscaux pris en considération pour le calcul des acomptes 2018 sont ceux de la dernière année bouclée, à savoir 2016. **Le budget 2018 présente le montant des acomptes calculés par le canton.** En cela, ils correspondent aux sorties de

liquidités que nous devons effectuer en 2018 pour ces charges cantonales. Le décompte final 2018 ne sera connu qu'en été 2019.

Le total des acomptes 2018 est de 9.4 millions contre 9.5 millions en 2017 et 9.2 millions selon le décompte final 2016.

Ecoles – Notre participation à l'Association scolaire Centre Lavaux (ASCL)

Le nouveau collège du Verney à Puidoux étant maintenant terminé, le budget 2018 de l'ASCL prévoit donc son amortissement et les charges de fonctionnement y relative.

Pour rappel, tous les éléments relatifs aux écoles (charges et revenus) sont comptabilisés dans les comptes de l'ASCL, puis une répartition est effectuée entre les communes membres (Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Rivaz, Puidoux, Saint-Saphorin).

Le budget 2018 de l'ASCL a été validé par le Conseil intercommunal en date du 4 octobre 2017. Celui-ci figure en fin de brochure.

En raison notamment des éléments évoqués en début de chapitre (nouveau collège à Puidoux), les charges nettes 2018 budgétées de l'ASCL sont en forte augmentation par rapport au budget 2017. Le coût net à répartir passe de 5.5 millions au budget 2017 à 6.5 millions au budget 2018.

Le total à charge de Bourg-en-Lavaux est de CHF 2'867'907 (contre CHF 2'335'618 au budget 2017, soit CHF 532'289 d'augmentation, +22.8%, ou 1.8 point d'impôt), ce qui représente environ 44% du budget total de l'association.

Autorités et personnel

Les mesures prises par la Municipalité ont pour effet une légère baisse des charges Autorités et Personnel (-0.71% par rapport au budget précédent, moins CHF 37'100).

La rétribution de la Municipalité (chapitre 102) est conforme au mode de rémunération adopté par le Conseil communal lors de sa session d'octobre 2016.

Quant au personnel communal (chapitre 110), la Municipalité a décidé de ne pas procéder aux augmentations statutaires (annuités) en 2018. Par ailleurs, étant donné qu'il n'y a pas d'inflation, aucune indexation des salaires n'a été prévue.

La masse salariale est finalement en légère baisse par rapport au budget 2017. Rappelons que certaines prestations sont effectuées par l'administration pour le compte d'autres organisations. Il s'agit de la tenue de la comptabilité et des finances de l'Organisation de la protection civile de Lavaux et de l'ASCL par la bourse communale. Ces travaux sont refacturés à raison de respectivement CHF 6'000 et CHF 40'000, et les montants portés au compte de revenus 110.431.900 Emoluments administratifs et autres recettes.

Les frais de formation du personnel sont maintenus à CHF 20'000, ce qui constitue un minimum pour assurer quelques formations indispensables au personnel communal.

Biens, services, marchandises

Des efforts importants ont été faits sur les postes Biens, services et marchandises. Avec pour effet une baisse de CHF 713'600 (-9.84%) par rapport au budget 2017.

Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- L'entretien des routes (chapitre 430) a été fortement revu à la baisse. Un tiers de moins pour le compte 430.314.200 (CHF 150'000 d'économies). Il faut garder à l'esprit que ces mesures ne peuvent toutefois perdurer dans le temps sans engendrer des effets négatifs pour les citoyens.
- Baisse de CHF 60'000 dans l'entretien et la réfection des collecteurs (chapitre 461, comptes 461.314.401 et 431.314.402).
- Réduction de 50% de l'entretien courant du réseau électrique, à savoir CHF 75'000 d'économies, ce qui constitue l'entretien minimum dans l'attente du plan lumière (chapitre 820, compte 820.314.310).
- Diminution de l'ordre de CHF 30'000 des coûts liés au journal d'information à la population « La Feuille » et aux frais de communication (chapitre 110, comptes 110.310.201 et 110.310.210).
- Réduction de CHF 40'000 à CHF 30'000 des frais de Réceptions et manifestations (chapitre 110, compte 110.317.000).

Chapitres avec des taxes affectées

Les chapitres avec des taxes affectées devraient s'autofinancer, afin que le produit de l'impôt ne soit pas « utilisé » pour couvrir un éventuel déficit.

- Chapitre 450 Déchets taxés : Toujours déficitaire d'environ CHF 300'000. La Municipalité est consciente de cette situation et il est prévu de revoir le règlement régissant la taxe déchets dans un proche avenir.
- Chapitre 46 Réseau Egouts et Epuration : Chapitre en équilibre suite à l'adaptation des taxes en 2016 et 2017.
- Chapitres 810 et 811 Eau : Chapitres en équilibre. Il reste encore à se pencher sur la question du réseau d'eau des vignes (chapitre 812), actuellement encore financé par l'impôt, et qui devrait également à terme s'autofinancer.

Autres principaux éléments impactant le budget 2018 (en comparaison du budget 2017)

- Révision des montants alloués à titre de subventions : Baisse de CHF 20'000 du montant des subventions aux sociétés (compte 152.365.910). Diminution de CHF 5'000 de la subvention allouée au Festival de jazz (compte 151.365.300).

- Augmentation du budget global lié à l'informatique (chapitre 190), en raison du changement des logiciels métier et de l'hébergement de notre système informatique sur de nouveaux serveurs externes. Les chiffres du budget 2018 sont toutefois en phase avec ceux des comptes 2016 et correspondent aux explications données par la Municipalité lors du conseil de mars 2017 (voir la Communication 01/2017).
- Baisse des coûts liés à ARAJEL, à savoir globalement moins CHF 209'000 (chapitre 710, comptes 710.352.201 à 204). Toutefois, un compte Accueil de midi Piccolino a vu le jour pour CHF 38'000 (711.352.200), lequel montant était inclus dans les coûts ARAJEL au budget 2017. L'impact net est donc finalement une diminution de CHF 171'000.
- Augmentation des mouvements comptables non financiers (amortissements et variations des fonds de réserves), pour environ CHF 450'000 en net.

Recettes fiscales

L'évaluation des recettes fiscales est toujours délicate, ces revenus pouvant varier fortement en fonction de la conjoncture.

Les chiffres inscrits au budget 2018 tiennent compte des résultats de 2016, ainsi que des estimations effectuées tout au long de l'année 2017 sur la base des chiffres provisoires (et volatiles) fournis mensuellement par l'Administration cantonale des impôts. La Municipalité a également anticipé une légère augmentation de la population.

L'impôt foncier a été revu à la hausse, ceci en raison des nouvelles estimations fiscales et des révisions qui ont été opérées sur les biens immobiliers.

C'est ainsi que les recettes fiscales budgétées 2018 sont pratiquement équivalentes en total à celles du budget 2017.

Voici la valeur du point d'impôt communal depuis la fusion (arrondi au millier) :

- 2012 : CHF 254'000
- 2013 : CHF 271'000
- 2014 : CHF 300'000
- 2015 : CHF 276'000
- 2016 : CHF 281'000
- Budget 2017 : CHF 294'000
- Budget 2018 : CHF 294'000

Nous constatons que la valeur du point d'impôt budgété pour 2018 est équivalente à celle du budget 2017.

Conclusions

Le récapitulatif du budget 2018 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

| | | |
|----------------------------|------------|-------------------|
| Recettes totales | CHF | 39'773'800 |
| Charges totales | CHF | 40'754'200 |
| Excédent de charges | CHF | 980'400 |

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 17/2017 de la Municipalité du lundi 23 octobre 2017;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le budget 2018 tel qu'il vous est présenté.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 23 octobre 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexes : budget détaillé
tableau prévisionnel du résultat
charges et revenus par nature

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni